



DELSOL Avocats lance le 10ème concours annuel de son fonds de dotation



Comme chaque année depuis 10 ans, DELSOL Avocats organise un appel à projets pour sélectionner les bénéficiaires des prix de son fonds de dotation, qui s'élèveront en 2019 à 30 000 € au total.

Créé en février 2009, le fonds de dotation DELSOL Avocats est l'un des premiers à avoir vu le jour en France. Il a pour vocation de porter les actions de mécénat du cabinet animé par la volonté de ses associés et collaborateurs de s'engager aux côtés de projets porteurs de valeurs humaines fortes.

Le concours national organisé en partenariat avec le Forum National des Associations et des Fondations vise à récompenser des lauréats qui sauront se démarquer à la fois par leur caractère altruiste et par l'approche entrepreneuriale de leur développement.

A la suite de l'incendie ayant partiellement détruit la cathédrale Notre-Dame de PARIS, le fonds de dotation DELSOL Avocats a souhaité cette année contribuer plus spécifiquement à la formation aux métiers d'arts ou à la valorisation de ces métiers.

Le premier prix d'un montant de 17 000 € sera donc réservé à un organisme de formation aux métiers d'arts ou de valorisation de ces métiers. Les quatre autres prix (8000 €, 5000 €, 1000 € et 1000 €) seront attribués à des projets ayant pour objectif l'amélioration et l'épanouissement matériel, intellectuel ou moral des personnes et de leur environnement et tout particulièrement ceux favorisant la dignité humaine.

Par ailleurs, un prix d'un montant de 19 000 €, sera remis par le fonds de dotation d'EIG à un projet associatif d'accompagnement des personnes en situation de fragilité, par des initiatives de développement du numérique (les conditions d'éligibilité et les critères de sélection sont présentés sur le site www.eig.fr).

La procédure se déroulera en 4 étapes clés :

www.lemondedudroit.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

1. jusqu'au 16 septembre 2019 minuit : retrait et dépôt des dossiers de candidature auprès du cabinet DELSOL Avocats
2. présélection de 5 projets par le conseil d'administration du fonds de dotation,
3. le 16 octobre 2019 : présentation orale en public par les 5 porteurs de projets lors du Forum National des Associations et des Fondations qui se tiendra à Paris,
4. remise des prix : le même jour, 3 lauréats seront sélectionnés par un jury composé de membres du fonds de dotation, de membres du Forum National des Associations et des Fondations et de personnalités du monde associatif, puis remise des prix ; la répartition des sommes étant de 17 000 € pour le premier prix, 8 000 € pour le second et 5 000 € pour le troisième. Les 2 autres associations présélectionnées recevront chacune une somme de 1 000 €.